Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berne, 8 août Deuxième année 1910 — **N° 7**

REVUE SYNDICALE SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois | Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne | Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page
1. *L'organisation du service de placement*	109
2. *Renchérissement de la vie*	111
3. *Courants adverses dans le mouvement ouvrier*	114
4. *Mouvement syndical suisse: Ouvr. s. métaux; Confl t des brasseurs*	115
5. *Congrès*	118
6 *Mouvement syndical international: Lock-out des travailleurs de l'industrie du bâtiment en Allemagne*	119
7. *Le contrat collectif en France*	122
8. *Une appréciation que nous partageons entièrement*	123
9. *Rapport de caisse pour le IIme trimestre 1910*	124

L'organisation du service de placement.

V. Les résultats du placement municipal.

Ainsi organisés, quels sont les résultats qu'ont donnés jusqu'ici les bureaux de placement municipaux en Allemagne?

Cette question générale se subdivisera ainsi: 1° Quelle place ont-ils conquise sur le marché du travail? 2° Remplissent-ils de façon satisfaisante leur fonction économique? 3° Se sont-ils montrés capables de résoudre les délicats problèmes qui leur sont posés par les grèves et les lock-outs?

Il est difficile de répondre de façon tout à fait précise à la première question. Sur le placement inorganisé on ne possède aucune donnée statistique, et on n'en possède que pour un certain nombre de localités sur la partie du placement organisé qui concerne les placeurs de profession. Pour les autres catégories de bureaux, voici les placements qui ont été effectués par chacune d'elles en 1904, d'après une enquête de l'Office impérial de statistique:

ORGANISATIONS auxquelles sont rattachés les bureaux	PLACEMENTS effectués en 1904
Bureaux municipaux et assimilés	550,000
Fédérations patronales (de la grande industrie)	230,000
Corporations (de la petite industrie)	213,000
Chambres d'agriculture	50,000
Syndicats ouvriers et fédérations d'employés	145,000
Bureaux mixtes intersyndicaux ou autres	51,000
Total	1,239,000

Si, selon un calcul que fait M. Picquenard, nous étendons à tout l'Empire la proportion observée à Munich, où les placeurs professionnels entrent pour 15 p. 100 environ dans le total des placements effectués par les bureaux de toutes catégories, les placeurs de profession placeraient 220,000 personnes par an. La part des bureaux municipaux dans l'ensemble du placement organisé serait ainsi de 550,000 placements sur 1,239,000, ou de 38 p. 100.

Aujourd'hui, cette proportion doit être sensiblement dépassée, le rapport de la Fédération des bureaux de placement allemands pour 1909, qui vient d'être publié, accusant 943,981 placements au compte des bureaux municipaux ou assimilés.

Deuxième question: Les bureaux municipaux sont-ils à la hauteur de leur tâche? Les chiffres qui précèdent sont déjà une réponse. Mais ils ont besoin d'être complétés et précisés. A côté du nombre des placements, il y a lieu de considérer leur qualité. On a longtemps pensé que les bureaux municipaux devaient renoncer aux placements d'ouvriers de métiers, placements délicats et difficiles à réaliser, et se contenter de placer des ouvriers non qualifiés et des domestiques. Or, constate M. Picquenard, « en Allemagne, devant le succès des bureaux qui ont développé le placement des ouvriers qualifiés, on a complètement abandonné ce point de vue ». Il cite, en effet, une série de chiffres, empruntés à divers bureaux, qui ne laissent place à aucun doute. « Malheureusement, écrit-il, l'Annuaire statistique de l'empire allemand ne classe pas par professions les placements effectués par les bureaux municipaux, et il n'est pas possible de se rendre compte des résultats obtenus dans cette direction par l'ensemble de ces bureaux.» Le rapport qui vient d'être publié comble cette lacune: il nous apprend que l'ensemble des placements d'ouvriers effectués par les bureaux municipaux adhérant à la Fédération des bureaux de placement allemands se répartit ainsi: 264,954 ouvriers qualifiés et 249,042 ouvriers non qualifiés. Les premiers — les plus difficiles — ont donc la plus large place.

Troisième question: Les bureaux municipaux réussissent-ils à résoudre les difficultés provenant